

qu'on lui avait suscité des obstacles lorsqu'il a voulu sévir contre certains délinquants au Canada. Si je ne me trompe, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a, en cette occasion, demandé la production de certains documents. On n'a pas refusé de communiquer des renseignements, mais on a prétexté qu'il serait contraire à l'intérêt public de fournir une réponse.

On me demandera peut-être de quelle façon j'entends procéder pour pratiquer des économies. Je prends quelques exemples au hasard; je pourrais en citer une multitude mais je n'en ai pas le temps. Parlons d'abord de l'inscription nationale. Pourquoi maintient-on ce service à l'heure actuelle? Il avait son utilité quand les méthodes de la Guépéou et de la police secrète fasciste étaient en honneur, mais la Grande-Bretagne l'a supprimé quelques semaines à peine après la guerre. Or, au Canada, cette inscription subsiste au coût de \$324,000 par an et cette division compte 232 employés à l'heure actuelle. On pourra me dire: "Que vous importe que l'inscription nationale soit maintenue?" J'aime toujours à invoquer le témoignage d'une autorité reconnue par le Gouvernement; aussi je cite, à l'appui de ce que je viens de dire, un éditorial de la *Free Press* de Winnipeg:

Rien dans notre histoire ne justifie le recours aux certificats d'inscription. Ils conviennent aux régimes totalitaires, mais aucun homme sensé qui comprend vraiment où ils peuvent mener, n'en conseillera l'usage au Canada. Pourtant, c'est ce que fait M. Mitchell.

On constate, dans notre pays, une tendance dangereuse. Certains côtés de l'enquête sur l'espionnage, les cartes d'inscription nationale et les décrets du conseil rendus secrètement en sont des manifestations. Il est facile de dire que ce raisonnement est absurde et que la liberté est parfaitement protégée par nos gouvernements actuels. Les faits démontrent qu'il n'en est pas ainsi.

Et que dire de la Corporation des biens de guerre? Elle compte 5,053 employés.

M. FRASER: Elle en a plus de 7,000 présentement.

M. DIEFENBAKER: Mes chiffres ne datent pourtant que de trois semaines.

M. L'ORATEUR: Malheureusement, je dois informer l'honorable député qu'il a parlé pendant quarante minutes.

Des VOIX: Continuez.

M. L'ORATEUR: L'honorable député jouit-il du consentement unanime de la Chambre?

Des VOIX: Oui.

M. DIEFENBAKER: Je remercie mes honorables collègues et je me bornerai à fournir deux exemples seulement.

M. TUCKER: L'honorable député veut-il nous indiquer le total des économies qu'il estime réalisables?

M. DIEFENBAKER: J'ai donné le premier.

L'hon. M. ABBOTT: Oui, \$325,000. Quel est le suivant?

M. DIEFENBAKER: Je parlais de la Corporation des biens de guerre. J'ai signalé que nous avons là 500 fonctionnaires gagnant plus de \$3,000 par année chacun. J'ai cité un exemple pour indiquer l'attitude du Gouvernement: la vente des Fairmiles. Les résultats obtenus par la Corporation des biens de guerre devraient faire l'objet d'un examen sérieux de la part de la Chambre et de la population. On devrait fournir à la Chambre les renseignements touchant les opérations de la corporation, au lieu de refuser de les donner comme on le fait aujourd'hui, au comité des dépenses de guerre, ainsi que le révèle le rapport de ce comité. Mais comme la Chambre n'est pas saisie de ce rapport, je le passerai sous silence.

Le pays a versé \$140,320 pour 80 Fairmiles, et la Corporation des biens de guerre en a vendu 49 à \$3,000 chacun. Elle aurait pu vendre un ou plusieurs de ces bateaux \$15,000 et \$20,000. Si elle ne l'a pas fait, c'est que, d'après le ministre, en les vendant à un meilleur prix, elle aurait suscité des embarras et du mécontentement.

Que dire des navires de l'Etat qui ont été vendus au gouvernement français? Le Canada consent des prêts à la France pour lui permettre d'acheter diverses denrées canadiennes. Le gouvernement français a acheté dix navires canadiens au prix de \$415,000 chacun. Le Gouvernement les a-t-il vendus directement au gouvernement français? Non. Il a eu recours à un intermédiaire, l'American Ship Brokerage Corporation, à laquelle il a versé une commission de \$43,000. J'ai essayé de savoir en novembre dernier quel était cet intermédiaire; on a promis de nous fournir ce renseignement, mais on n'en a rien fait jusqu'ici.

Que dire des navires construits par l'Industrial Shipping Company Limited, de Mahone Bay (Nouvelle-Ecosse), qui a continué à fabriquer des remorqueurs, des allèges et des chalands après la fin des hostilités, notamment dix remorqueurs de 65 pieds au coût de \$61,000 chacun. Le gouvernement anglais n'en voulait pas. Qu'a fait la Corporation des biens de guerre? La compagnie termina ces navires, qu'elle céda ensuite à la Corporation des biens de guerre, au prix de \$61,500 chacun. La corporation les a vendus \$20,000 chacun. Un tel gaspillage,—j'ai ici le dossier des ventes effectuées par la Corporation des biens de guerre, mais je n'en imposerai pas la lecture à la Chambre,—démontre que cet organisme n'a pas protégé les intérêts de la population canadienne.